

## Compte rendu de réunion du conseil municipal

### Réunion du 18 juin 2010

Le dix-huit juin deux mil dix, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-MAXIMIN, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de son maire, René POIS-POMPÉE. Les convocations ont été envoyées le quatorze juin deux mil dix.

Étaient présents : R. Pois-Pompée, G. Bricalli, G. Kiezer, P. Ceria, E. Gilbert, P. Fouillet, L. Paquet, G. Mathon, J.-P. Chenevier, A. Aguetaz, J. Viret, D. Buissard (arrivé en cours de séance), L. Augustin, O. Chabert.

Était excusée : F. De Bock.

Le procès-verbal de la réunion du neuf avril deux mil dix est adopté à l'unanimité.

Odile Chabert est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

### **Ressources humaines**

#### *Créations d'emplois*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Conformément à l'article 3, alinéa 1, de la loi du 26 janvier 1984 et compte tenu du congé de maternité au sein du service Administratif, il convient de procéder au remplacement de l'agent dans ses tâches d'accueil, d'état civil, d'urbanisme, de gestion des services de restauration scolaire et de garderie périscolaire, de comptabilité et de paye.

Le maire propose la création de :

- un poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>e</sup> classe (échelle 3, 4<sup>e</sup> échelon, Indice Brut : 303, Indice Majoré : 295) à temps non complet, du 21 juin au 22 octobre 2010 inclus ;
- trois postes d'adjoint administratif territorial de 2<sup>e</sup> classe (échelle 3, 1<sup>er</sup> échelon, Indice Brut : 297, Indice Majoré : 292) à temps non complet, du 23 août au 22 octobre 2010 inclus.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et grades ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter les créations proposées.

Monsieur le maire précise que les jours d'ouverture de la mairie au public seront modifiés du 5 juillet au 20 août 2010 inclus, avec la suppression du lundi et du mercredi. L'ouverture est donc maintenue les mardi, de 15 heures à 19 heures, jeudi, de 9 heures à 12 heures, et vendredi, de 15 heures à 18 heures.

#### *Tour d'Avallon (information)*

Trois candidatures sont parvenues en mairie. Conformément au choix du conseil municipal, le choix devra porter sur un seul étudiant compte tenu de la durée de la saison 2010 (trente-neuf heures du 10 juillet au 15 août inclus).

Arrivée de Denis Buissard qui porte à 14 le nombre des présents et des votants.

*Contrats d'assurance des risques statutaires. Mandatement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère*

Monsieur le maire expose :

- l'intérêt pour la commune de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance couvrant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, car ils constituent un risque financier pouvant être trop lourd ;
- l'opportunité pour la commune de confier au centre de gestion la souscription de tels contrats pour son compte, en mutualisant les risques.

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20, 70 et 71,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 et l'article 88-1,

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983, et notamment l'article 9.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que :

- la commune charge le centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure de marché public négocié engagée par le centre de gestion de l'Isère.

La commune pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Ces contrats auront les caractéristiques essentielles suivantes :

- lot 1 : protection santé complémentaire,
- lot 2 : prévoyance contre les accidents de la vie,
- lot 3 : garantie dépendance.

Durée du contrat : 5 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Reconduction possible par période annuelle et dans la limite d'une fois ;

- le maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Contrats de fournitures de titres restaurant et de titres CESU. Mandatement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère*

Monsieur le maire expose que, face au développement important des effectifs dans les prochaines années, le développement de l'action sociale en faveur des agents peut permettre de renforcer l'attractivité de l'emploi dans les collectivités. Cette politique permet également de lutter contre les inégalités et la précarité pour les agents en place.

La loi du 19 février 2007 (article 71) a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats visant à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille et de les aider à faire face à des situations difficiles en cas de maladies, d'accidents de la vie ou des situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent pour ce faire soit agir directement, soit faire appel aux services du centre de gestion.

Le centre de gestion de l'Isère propose de négocier un contrat cadre, ouvert à adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20, 70 et 71,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 et l'article 88-1,

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983, et notamment l'article 9.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

- la commune charge le centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de fournitures de titres restaurant et de titres CESU ouvert à l'adhésion facultative des agents et se réserve la faculté d'y adhérer.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure de marché public négocié engagée par le centre de gestion de l'Isère.

La commune pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Ces contrats auront les caractéristiques essentielles suivantes :

- lot 1 : émission et mise à disposition de titres restaurant,
- lot 2 : émission et mise à disposition de titres CESU.

Durée du contrat : 5 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Reconduction possible par période annuelle et dans la limite d'une fois ;

- le maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Finances**

#### *Remboursement Vive l'école (piscine)*

Monsieur Pois-Pompée rappelle que les élèves de grande section de maternelle, CP et CE1 ont bénéficié de l'utilisation du centre nautique intercommunal de la CCPG pour dix séances de piscine, du 17 septembre au 8 décembre 2009 (convention entre la commune, la CCPG et l'école du 25 juin 2009).

Ces séances ont également nécessité la présence d'un MNS supplémentaire.

Conformément à l'article 6 de la convention tripartite, la commune s'est acquittée du montant des séances et de la mise à disposition du MNS supplémentaire, pour un montant total de 692,34 €.

L'association de parents d'élèves Vive l'école a décidé de prendre en charge financièrement le coût total de cette activité.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement par l'association Vive l'école.

### **Restauration scolaire et garderie périscolaire**

#### *Garderie périscolaire*

Tarifs 2010-2011 : après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- maintenir les tarifs 2009-2010 ;
- fixer, à compter de la rentrée prochaine, forfaitairement les frais de garderie pour les enfants bénéficiant de l'aide personnalisée, durant les heures de garderie périscolaire, au tarif d'une heure de garde.

Modification du règlement intérieur : au vu de l'enquête réalisée au mois de juin, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir la garderie périscolaire du matin ;
- approuve les modifications apportées au règlement intérieur.

#### *Restauration scolaire*

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification apportée au règlement intérieur.

### **Travaux**

#### *Usage des phytosanitaires (éco-conditionnalité)*

Monsieur le maire rappelle la délibération prise à l'unanimité par le conseil municipal lors de sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2003, dans laquelle la commune s'engageait « à limiter l'usage de dés herbants ou herbicides par le personnel communal pour l'entretien des espaces libres de la commune (trottoirs, bords de voirie...) », demandait « à la direction départementale de l'équipement et au conseil général de faire de même » et incitait « les citoyens de la commune, les agriculteurs et les jardiniers à préférer les techniques alternatives, notamment le désherbage mécanique, thermique et l'agriculture biologique ».

Il présente les nouvelles dispositions prises par le conseil général de l'Isère en matière d'éco-conditionnalité (délibération du 25 mars 2010) : pour obtenir un soutien financier, les communes ayant un projet concernant la voirie, quel que soit leur montant, les maîtres d'ouvrage devront s'engager sur un objectif d'abandon, d'ici à 2012, de l'usage des phytosanitaires, hors produits acceptés en agriculture biologique, dans la gestion de leurs voiries et dépendances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de s'engager sur cet objectif d'abandon, d'ici à 2012.

#### *Déneigement RD 9b (information)*

Le conseil général a engagé, en 2009, une démarche visant à optimiser l'organisation de ses services en charge des routes départementales. Cette réflexion a notamment défini des longueurs moyennes de référence pour les circuits de déneigement. Pour améliorer l'efficacité des interventions sur le réseau principal (RD 9), le conseil général envisage de déléguer à la commune, par convention financière, le déneigement de la RD 9b, qui traverse Le Vieux Saint-Maximin.

#### *Investissements futurs*

Lors de la réunion de l'association des maires et adjoints du canton de Goncelin, le 4 juin 2010, les représentants du centre des finances publiques ont présenté les études rétrospective et prospective qu'ils peuvent réaliser gratuitement pour le compte des communes.

La municipalité s'est réunie jeudi dernier pour recenser les investissements à prévoir dans les années à venir (3 845 000 €) et pouvoir les inscrire progressivement en programmation indicative lors des conférences territoriales du conseil général.

Un premier projet a été étudié pour la programmation indicative à partir de la tranche 2013.

#### *Préau, coin sommeil & sanitaires*

Monsieur le maire rappelle que, par délibération, le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 2 février 2010, de transformer le préau en classe.

Ce projet, étudié par les commissions Travaux et Scolaire, le 16 avril 2010, consiste à construire un nouveau préau, à créer un coin sommeil pour la classe maternelle et un bloc sanitaires.

Le montant estimatif de l'opération est de 122 000,00 € H.T. et comprend :

– maçonnerie, VRD .....	15 000,00 €
– ossature bois, bardage, charpente .....	33 000,00 €
– menuiseries .....	20 000,00 €
– plâtrerie .....	15 000,00 €
– électricité .....	10 000,00 €
– plomberie, chauffage .....	18 000,00 €
– chape fluide .....	2 000,00 €
– sols collés .....	4 000,00 €
– peintures .....	5 000,00 €.

Le financement de l'opération pourrait être assuré à l'aide d'une subvention sur les lignes de crédits du conseil général.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1) approuve le dossier technique du projet de travaux ;
- 2) sollicite l'inscription de l'opération au programme de financement de l'État, de la région ou du département pour l'attribution d'une subvention au taux maximal ;
- 3) charge Monsieur le maire de poursuivre toutes démarches utiles, tant en vue du financement que de la réalisation des travaux.

#### *Quatrième classe (information)*

L'ouverture de la quatrième classe semble compromise au vu des effectifs de juin 2010 (soixante-dix-huit enfants, contre quatre-vingt-quatre en début d'année). Malgré tout, il est souhaité que la nouvelle classe serve dès la rentrée pour les « moyens », en réorganisant le coin sommeil et la bibliothèque dans l'actuelle classe des « moyens ».

#### *Aménagement de sécurité RD 9 (centre-village) (information)*

Monsieur le maire précise qu'un passage piétons surélevé – du même type que celui du carrefour avec le chemin d'Avallon à La Tabuisse – sera réalisé à la place du rétrécissement.

*Travaux de réseaux Les Bruns/Les Rojons*

Lancement de l'étude pour les prochains travaux coordonnés.

**Coopération décentralisée**

Un dossier – comprenant le projet de convention (pour quatre ans, soit jusqu'à la fin du mandat), la méthodologie de l'Arcade, et l'annonce de l'attribution de 150 000 € sur trois ans par le ministère des Affaires étrangères – a été remis aux élus avec la convocation. La décision sera prise lors du conseil municipal de septembre. Il est souhaité avoir davantage de détails de l'augmentation des coûts de la masse salariale (2007-2010).

Une délégation malienne, composée de Lamine Traoré (chauffeur-factotum) et Moussa Diakité (chef de projet Arcade au Mali), sera en France, entre le 3 et le 17 juillet. Moussa Diakité sera sur notre commune le jeudi 8 juillet, à partir de 14 heures, pour échanger avec le secrétaire général sur son travail, et pour rencontrer le conseil municipal.

**Compte rendu d'exercice de délégations du conseil au maire**

1<sup>er</sup> juin 2010

Suite à la consultation pour les travaux de réseaux au hameau du Crêt, la commission d'appel d'offres a retenu la candidature de l'entreprise SMED, de Saint-Pierre-d'Allevard, pour un montant de 270 729,65 € HT.

1<sup>er</sup> juin 2010

Suite à la consultation pour les travaux de création d'une salle de classe dans un préau existant, la commission d'appel d'offres a retenu les candidatures de :

Lot	Entreprise	Ville	Montant HT
1 - maçonnerie	DUBOIS Bâtiment	Pontcharra	8 907,70 €
2 - ossature bois	LES CHARPENTES DU GRANIER	La Buissonnière	8 181,11 €
3 - menuiseries	Menuiserie VILLOT Père & fils	Le Cheylas	14 917,44 €
4 - isolation, doublages, faux-plafonds	CADOUX Isolation	Le Cheylas	9 797,00 €
5 - chape, fluide	AJ Rénovation	Domène	1 711,00 €
6 - revêtement de sols	Sarl SAINT-VINCENT PEINTURE	Saint-Vincent-de-Mercuze	1 943,00 €
7 - peinture	Sarl SAINT-VINCENT PEINTURE	Saint-Vincent-de-Mercuze	2 799,00 €
8 - électricité	SONZOGNI René électricité générale	Le Cheylas	9 754,18 €
9 - plomberie chauffage	Entreprise Daniel BERNOU	Saint-Maximin	25 741,00 €
10 - VRD	Jean-Marc BOUCHET Paysagiste	Saint-Maximin	2 795,50 €
<b>TOTAL</b>			<b>86 546,93 €</b>

**Questions et informations diverses**

Espace Belledonne : souhait de l'association de créer un parc régional et de rencontrer les cinquante-quatre conseils municipaux pour leur présenter ce projet. Trois dates seront proposées : lundi 5, jeudi 8 ou vendredi 9 juillet, à 20 heures.

Salle polyvalente : visite de sécurité le 30 juin, à 11 heures.

**Urbanisme** :

- il semble que le comité de direction de la DDT prévoit la fermeture de la subdivision de l'équipement de Saint-Vincent-de-Mercuze. Les interlocuteurs, en principe, resteraient les mêmes mais l'éloignement serait fort préjudiciable pour l'ensemble des acteurs ;
- emplacement réservé pour l'agrandissement du cimetière : rencontre des futurs acquéreurs de la propriété Gauthier en compagnie de la Safer et du géomètre, le 23 juin, à 9 heures.
- réunion de la commission pour évoquer l'enquête publique de mise en conformité des captages qui s'est terminée ce jour, le lundi 5 juillet, à 14 heures.

Fêtes & Cérémonies : Gérard Bricalli fait un bilan des Fêtes de la Tour 2010. Succès public (environ trois mille personnes, dix-neuf exposants). Le bénéfice de 3 324,51 € a été réparti entre les cinq associations participantes (soit 664,90 €). Patrick Ceria précise qu'il y a eu quatre cent trente-six visites payantes de la Tour d'Avallon ; il soulève également le problème des parkings.

Prochaine animation communale : 11 septembre : concours de pétanque, les buvettes seront tenues par Vive l'école.

Conseil d'école : Gérard Mathon rend compte de la réunion de la veille. En ce qui concerne la commande de matériel pour la nouvelle classe, une réunion avec l'institutrice de maternelle est prévue vendredi prochain. La commune de Le Moutaret peut mettre à notre disposition quatre bureaux.

Une demande de matériel informatique et de l'Internet dans toutes les classes a été formulée. Pour des raisons de sécurité, la solution wifi ne semble pas prescrite. Une étude est à mener pour la rentrée future.

Commission Communication : le prochain numéro des *Échos de Bramefarine* est en cours pour être distribué les 28 et 29 juin.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close.